

# SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE



**Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne**  
12, rue Maurice Barrès  
54830 GERBEVILLER

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2020**

RPQS : Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1	Caractérisation technique du service .....	3
1.1	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2	Mode de gestion du service .....	3
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés .....	4
1.5	Eaux brutes.....	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6	Eaux traitées.....	7
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	7
	Production .....	7
	Achats d'eaux traitées .....	8
	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
	Autres volumes.....	9
	Volume consommé autorisé.....	9
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1	Modalités de tarification .....	10
2.2	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
2.3	Recettes.....	12
3	Indicateurs de performance .....	13
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3	Indicateurs de performance du réseau .....	15
	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	16
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	17
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) .....	17
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	18
3.5	3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	18
3.6	3.9 Taux de réclamations (P155.1) .....	18
4	Financement des investissements .....	19
4.1	Branchements en plomb .....	19
4.2	Montants financiers.....	19
4.3	État de la dette du service .....	19
4.4	Amortissements .....	19
4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	20
4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	20
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1 Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de l' Euron Mortagne
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : les 36 communes suivantes : Barbonville, Borville, Brémoncourt, Charmois, Clayeures, Damas-aux-Bois, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Franconville, Froville, Gerbéviller, Giriviller, Haigneville, Haudonville, Haussonville, Lamath, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Magnières, Mattexey, Moriviller, Moyen, Méhoncourt, Remenoville, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Seranville, Vallois, Vennezey, Villacourt.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* :  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 26/03/2016  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* :  Non

## 1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR FRANCE
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2008	Extension du périmètre d'affermage à la commune de Moriviller. Modification des conditions de réexamen de la rémunération du délégataire pour tenir compte de l'adhésion de Moriviller ( article 14.1 du contrat : volume comptabilisé de référence et nombre d'abonnés de référence)
2	03/05/2011	Intégration au contrat d'affermage de la convention et des équipements relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau potable entre les vallées de Moselle et de Meurthe
3	02/06/2014	Fin du renouvellement plomb par le Syndicat Travaux sur la qualité d'eau : Mise en place de chloration intermédiaires sur les sites de Lamath et Magnières Travaux sur la station de Virecourt : Sécurisation de la qualité de l'eau produite avec l'installation d'un turbidimètre Mise en place d'un regard de comptage avec réducteur de pression à l'entrée de la commune de Froville afin d'éviter les casses successives sur la conduite de Froville Prolongation de la durée du contrat initial de 4 ans
4	01/07/2016	Evolution de la réglementation sur le suivi et la gestion des réseaux enterrés Transformation du programme de renouvellement électromécanique en compte de renouvellement
5	01/07/2016	Modification de la gestion des impayés sur le Syndicat suite à la nouvelle réglementation applicable depuis 2015, dit loi « Brottes ». Nouveau règlement de service annexé à l'avenant 5

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution d'eau potable. La gestion inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de travaux mis à sa charge et les relations avec les usagers du service.

**Gestion du service** : campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs

**Gestion des abonnés** : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client

**Mise en service** des branchements

**Entretien** de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des forages, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques et d'exhaure

**Renouvellement** : une partie des branchements plomb, compteurs, équipements électromécaniques, une partie des vannes, une partie des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure

**Prestations particulières** : aucune

### **1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.  
Le service public d'eau potable dessert 7 298 habitants au 31/12/2020 (7 351 au 31/12/2019).

### **1.4 Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 487 abonnés au 31/12/2020 (3 490 au 31/12/2019). La répartition des abonnés par commune est la suivante :

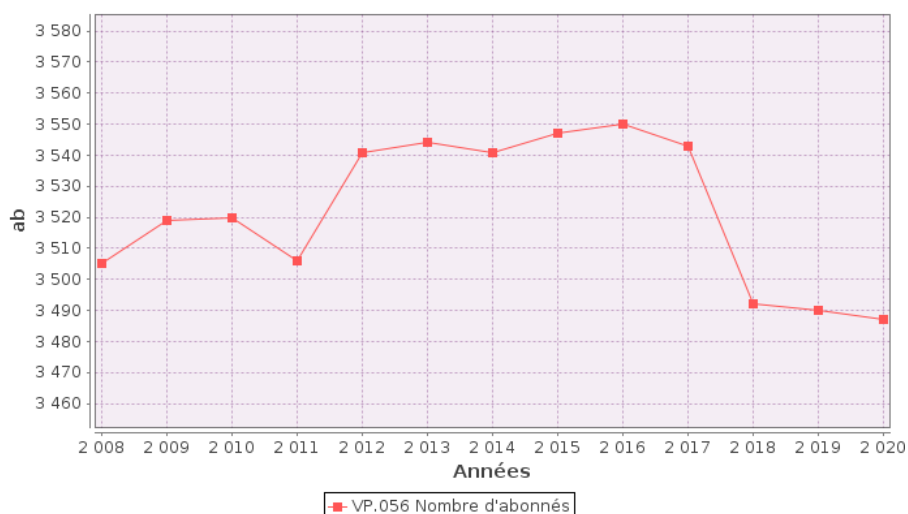
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation
Barbonville	199			200	+1
Borville	66			66	
Brémencourt	80			81	+1
Charmois	101			103	+2
Clayeures	97			96	-1
Damas-aux-Bois	152			150	-2
Domptail-en-l'Air	34			33	-1
Einvaux	168			167	-1
Essey-la-Côte	43			42	-1
Franconville	33			33	
Froville	51			49	-2
Gerbéviller	538			534	-4
Giriviller	36			35	-1
Haigneville	24			24	
Haudonville	54			54	
Haussonville	141			141	
Lamath	87			89	+2
Landécourt	58			58	
Lorey	48			48	
Loromontzey	50			51	+1
Magnières	163			164	+1
Mattexey	34			35	+1
Méhoncourt	115			115	
Moriviller	54			55	+1
Moyen	301			298	-3
Remenoville	83			84	+1
Romain	35			35	
Rozelieures	86			87	+1
Saint-Boingt	45			46	+1
Saint-Germain	88			88	
Saint-Mard	44			44	
Saint-Rémy-aux-Bois	38			38	
Seranville	55			54	-1
Vallois	76			77	+1
Vennezey	24			23	-1
Villacourt	189			190	+1
<b>Total</b>	<b>3 490</b>	<b>3434</b>	<b>53</b>	<b>3 487</b>	<b>-3</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,20 abonnés/km au 31/12/2020 (16,24 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,09 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,42 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (118,9 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).

**NB : le graphique ci-dessous ne doit pas être interprété comme indiquant une chute du nombre d'abonnés en 2018.** En effet, jusqu'à 2017, les éléments RPQS fournis par le délégataire et saisis par le syndicat pour obtenir ce graphique correspondaient au nombre de branchements, qui est supérieur au nombre d'abonnés en raison de l'existence de branchements inactifs (maisons vides d'occupants). **Pour information, en 2017, le nombre d'abonnés était en réalité de 3490. Le nombre d'abonnés reste donc plutôt stable (-0,1% entre 2019 et 2020).**



## 1.5 Eaux brutes

### Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 733 194 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (741 936 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits B de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Tranchée drainante de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Puits principal de Virecourt du SY Euron Mortagne	Nappe alluviale	992 800 m <sup>3</sup> / an 170 m <sup>3</sup> /h sur 16h	729 774	733 194	+ 0,5%
Puits A de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Forage de Rozelieures	Nappe souterraine	800 m <sup>3</sup> / j 50 m <sup>3</sup> /h	12 162	0	-100%
<b>Total</b>			741 936	733 194	-1,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

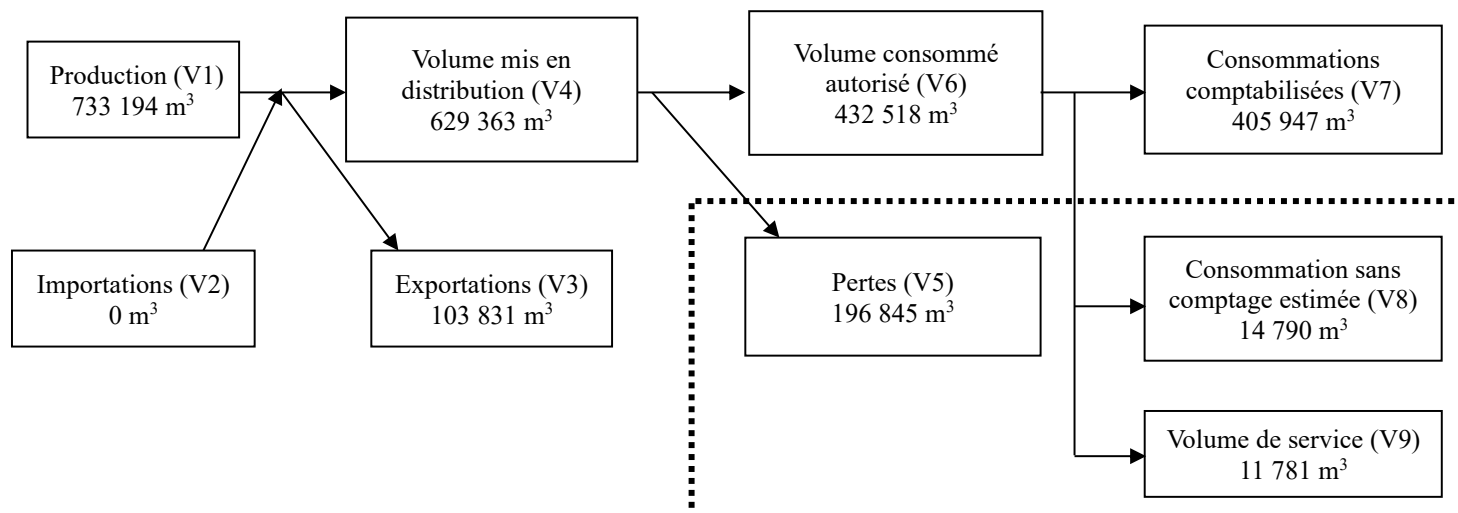
## Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes

### 1.6 Eaux traitées

#### Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



## Production

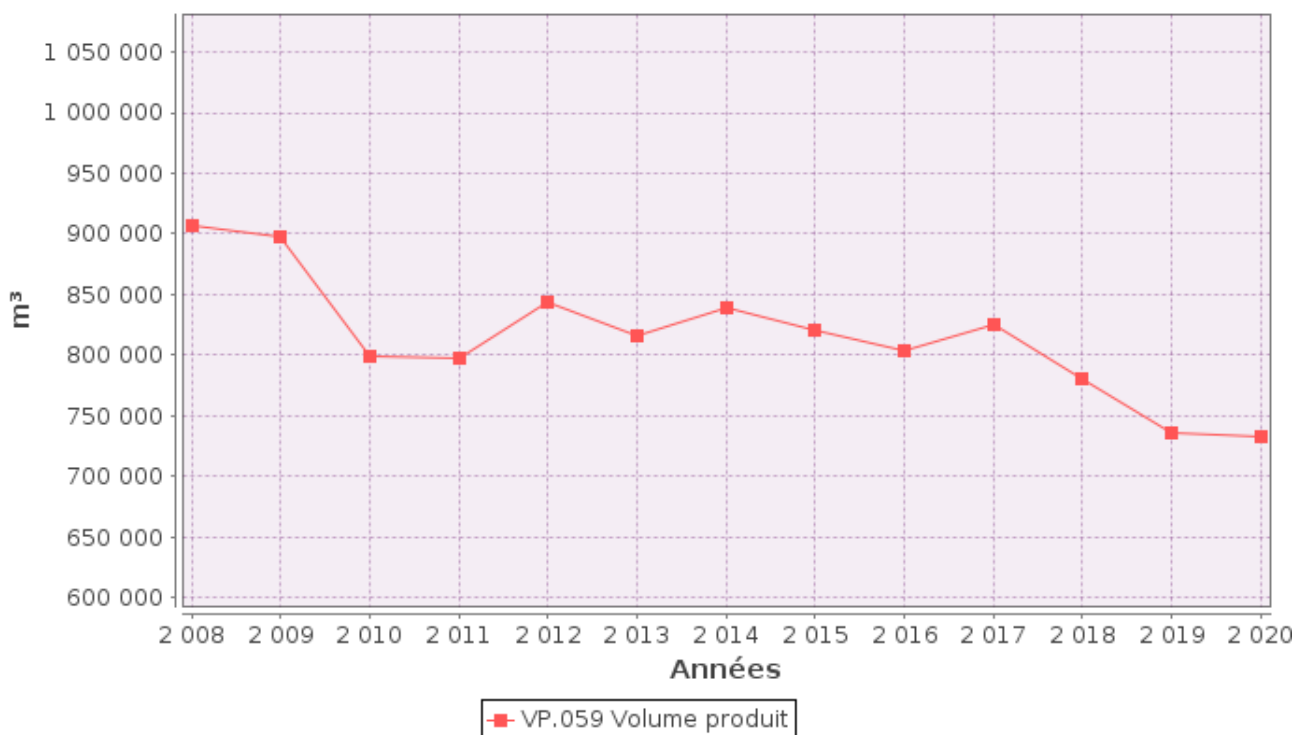


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Traitement de Virecourt	Désinfection + Neutralisation
Traitement Forage de Rozelieures	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Puits B de Virecourt du SY Euron Mortagne				80
Puits principal de Virecourt du SY Euron Mortagne	723 828	733 194	1,3%	80
Tranchée drainante de Virecourt du SY Euron Mortagne				80
Puits A de Virecourt du SY Euron Mortagne				80
Forage de Rozelieures	11 927	0	-100%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>735 755</b>	<b>733 194</b>	<b>-0,3%</b>	<b>80</b>



### Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Dispositif de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable des Vallées de la Moselle et de la Meurthe	0	0		NC
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>	<b>0</b>

### Volumes vendus au cours de l'exercice

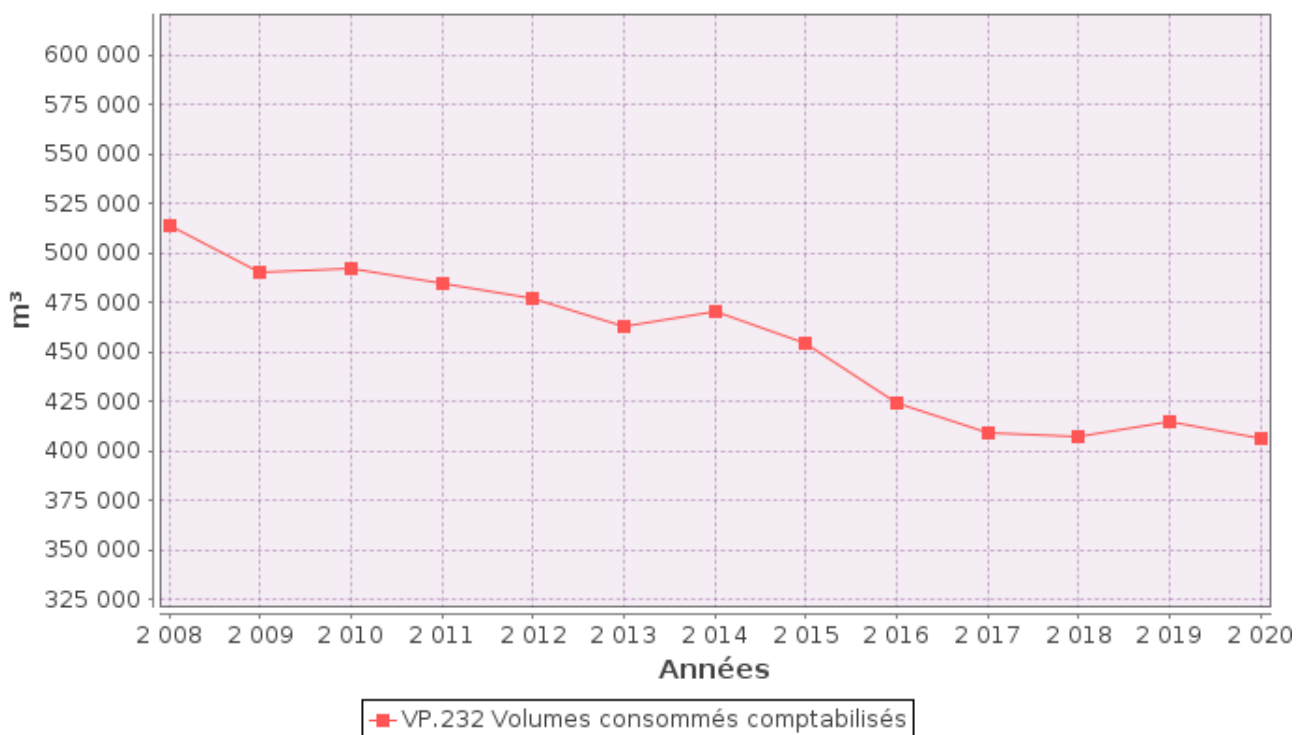


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	394 550	383 045	-2,9%
Abonnés non domestiques	20 416	22 902	12,2%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>414 966</b>	<b>405 947</b>	<b>-2,2%</b>
Service du SIEA BAYON VIRECOURT	100 819	103 831	+3 %
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>100 819</b>	<b>103 831</b>	<b>+3%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire concernant le total vendu à d'autres services : déclaré par le Sy Bayon-Virecourt = 103 773 m³





### Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	15 315	14 790	-3,4%
Volume de service (V9)	14 014	11 781	-15,9%

### Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	444 295	432 518	-2,6%

### 1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 215,13 kilomètres au 31/12/2020 (214,84 au 31/12/2019).

## 2 Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2020 et 0 € au 01/01/2019. Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	10 €	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 150 m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 151 à 300 m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 301 à 600 m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>	1,143 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 601 à 1 000 m <sup>3</sup>	1,0155 €/m <sup>3</sup>	1,0155 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 1 001 à 3 000 m <sup>3</sup>	0,9446 €/m <sup>3</sup>	0,9446 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 3 000 m <sup>3</sup>	0,8868 €/m <sup>3</sup>	0,8868 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,83 €	31,85 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 150 m <sup>3</sup>	1,1178 €/m <sup>3</sup>	1,1546 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 151 à 300 m <sup>3</sup>	1,1087 €/m <sup>3</sup>	1,1452 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 301 à 600 m <sup>3</sup>	1,0345 €/m <sup>3</sup>	1,0685 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 601 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,917 €/m <sup>3</sup>	0,9472 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 1 001 à 3 000 m <sup>3</sup>	0,871 €/m <sup>3</sup>	0,8996 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 3 000 m <sup>3</sup>	0,6946 €/m <sup>3</sup>	0,7174 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m <sup>3</sup>	0,35 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

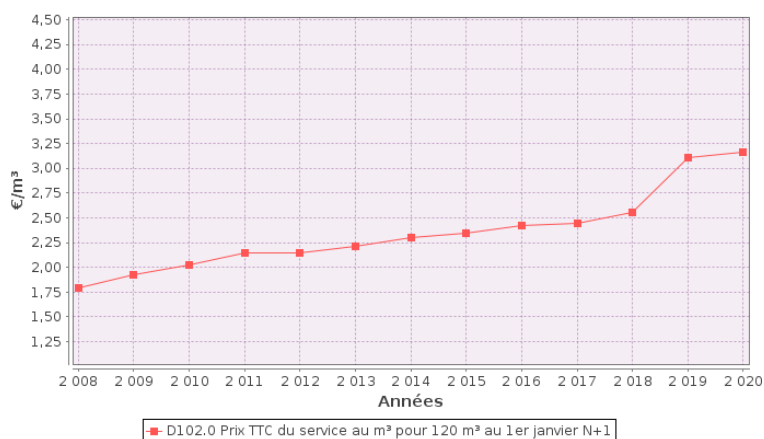
- Délibération du 19/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	137,16	137,16	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	147,16	147,16	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	30,83	31,85	3,3%
Part proportionnelle	134,14	138,55	3,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	164,97	170,40	3,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement : .....	—	—	—%
Autre : .....	—	—	—%
TVA	19,48	19,78	1,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,48	61,78	0,5%
<b>Total</b>	<b>373,61</b>	<b>379,34</b>	<b>1,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,11</b>	<b>3,16</b>	<b>1,6%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Le tarif est identique pour chaque commune adhérente.  
 Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle  
 La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés (volumes issus du compte d'affermage correspondant à la période 2019-2020 et aux recettes inscrites au CA de l'exercice 2020) au titre de l'année 2020 sont de 418 558 m<sup>3</sup>/an (425 161 m<sup>3</sup>/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part syndicale : pas d'augmentation depuis 2019  
 Part délégataire : indexation contractuelle (coût de main d'œuvre, coût des fournitures ...)

## 2.3 Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019* en €	Exercice 2020* en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	300 333,41	499 483,67	66
<i>dont abonnements</i>	35 529,15	35 565,76	
Recette de vente d'eau en gros	30 556,68	46 582,51	52
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 889,06	- 28 481,87	-220
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>322 001,03</b>	<b>517 594,31</b>	<b>61</b>
Recettes liées aux travaux (subventions)	0,00	263 664,39	
Recettes liées aux travaux (récupération de TVA)	5 053,31	6 731,66	33
Contribution exceptionnelle du budget général	NC	NC	
Autres recettes (produits financiers)	13,02	13,02	
Autres recettes	932,40	690,00	-26
<b>Total autres recettes</b>	<b>5 998,73</b>	<b>271 099,07</b>	<b>4419</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>327 999,76</b>	<b>788 693,38</b>	<b>140</b>

\* Les recettes de vente d'eau sont issues du compte d'affermage du 01/07/n-1 au 30/06/N et correspondent aux cycles de facturation 2018/2019 et 2019/2020. Les autres recettes correspondent à l'exercice en année civile.

### Recettes de l'exploitant (délégataire) :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	548 388,02	556 406,78	1,5
<i>dont abonnements</i>	107 156,84	109 681	2
Recette de vente d'eau en gros	29 356,42	33 584,12	14
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-13 676,65	-12 701,33	-7
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>564 067,79</b>	<b>577 289,57</b>	<b>2</b>
Recettes liées aux travaux	19 100,00	18 900,00	-1
Autres recettes (Collectivités* et organismes publics)	471 000,00	686 000,00	46
Autres recettes (Produits accessoires)	8 000,00	10 800,00	35
<b>Total autres recettes</b>	<b>498 100,00</b>	<b>715 700,00</b>	<b>44</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 062 167,79</b>	<b>1 292 989,57</b>	<b>22</b>

\* la part « recettes Collectivités » correspond aux recettes reversées au Syndicat des Eaux hors régularisations.

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 094 873,88 € (886 068,82 € au 31/12/2019).

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	48	1	54	0
Paramètres physico-chimiques	50	2	54	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	97,9%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96%	100%

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,88%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,35%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3 Indicateurs de performance du réseau

#### Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

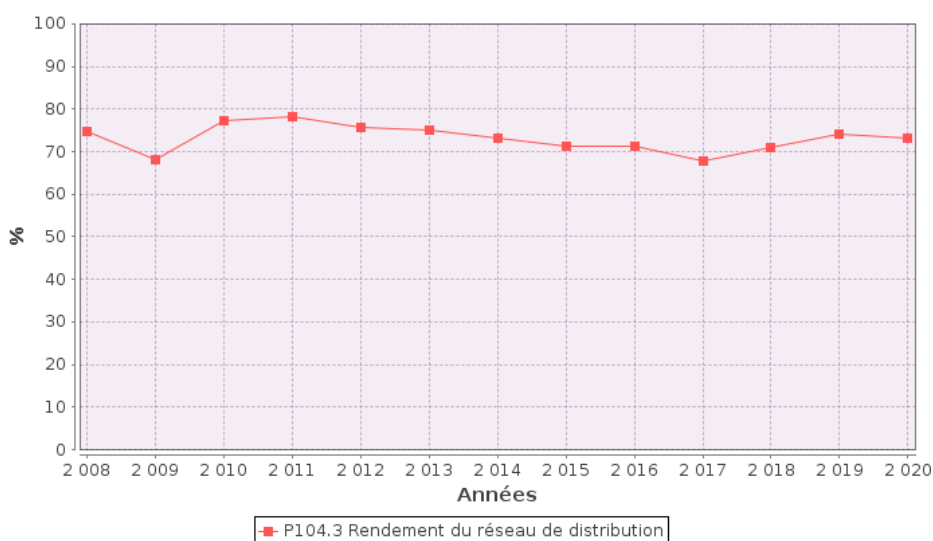
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	74,1 %	73,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,95	6,8
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,4 %	64,5 %



#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage

lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m<sup>3</sup>/j/km (2,8 en 2019).

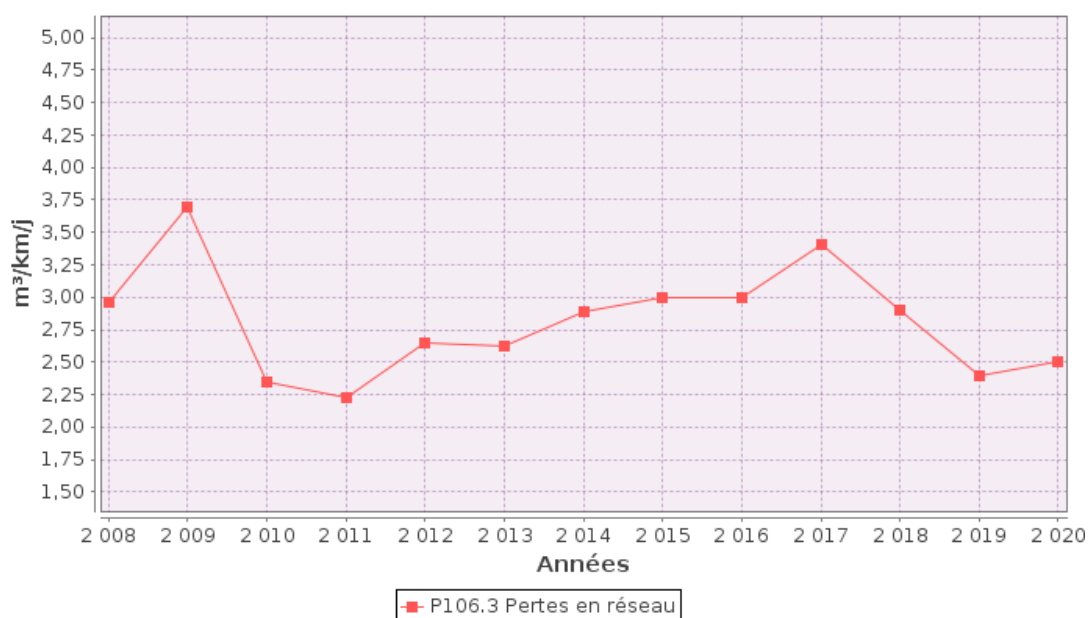
### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m<sup>3</sup>/j/km (2,4 en 2019).



### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été



remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km		0,529	0,197	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,91 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,08% (0,08 en 2019).

### 3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

### 3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

0 pour 1000 habitants

### 3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

2 jours

Taux de respect de ce délai : 94,9% en 2020

### **3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)**

Encours total au 31/12/2020 : 1 619 718,00 €

Epargne brute exercice 2020 : 157 583,00 €

Durée d'extinction de la dette : 10,3 années

### **3.5 3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)**

Montant restant impayé au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019 : 12 183,28 €

Montant facturé au titre de l'année 2019, au 31/12/2020 : 1 115 934,00 €

1,09 % sur les factures 2019 (1,38% sur les factures 2019)

### **3.6 3.9 Taux de réclamations (P155.1)**

5,45 réclamations pour 1000 abonnés en 2020 (2,35 en 2019)

## 4 Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	3553	3551
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	8	14
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	16	2
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,22%	0,39%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,44%	0,06%

### 4.2 Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	90 143 €	3 522 791 €
Montants des subventions notifiées sur l'exercice en €	0 €	1 056 173 €
Montants des contributions du budget général en €	NC	NC

### 4.3 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	312 889	1 619 718
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	65 171
	Intérêts	12 552

### 4.4 Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 141 841,00 € (147 060 € en 2019).

#### 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant en 2020		

#### 4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant en 2020		

# **5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

## **5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## **5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

## 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 351	7 298
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	3,11	3,16
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,1%	73,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,8	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,4	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,08%	0,08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0